

Pauvreté des personnes en situation de handicap ou malades : une exception française ou une réalité européenne ?

Le 29 mars 2008, 35 000 personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante manifestaient dans les rues de Paris pour dénoncer leurs conditions de vie extrêmes précaires, avec des ressources sous le seuil de pauvreté¹ !

Réunies par le mouvement « Ni pauvre, ni soumis » regroupant près de 100 organisations nationales du champ du handicap, de la maladie, du secteur sanitaire et social et de la défense des droits humains (APF, UNAPEI, AIDES, FNATH, LDH, ACT-UP...), ces personnes revendiquent aujourd'hui encore un revenu d'existence décent. C'est-à-dire un revenu personnel égal au montant du Smic brut pour les personnes qui ne peuvent pas ou plus travailler, du fait de leur handicap ou de leur maladie, quel que soit leur âge et leur lieu de vie (à domicile ou en établissement).

Présent lors de cette manifestation, Yannis Vardakastanis, président du Forum européen des personnes handicapées (FEPH) revient sur ce mouvement et sa revendication : une exception française ou une réalité européenne ?

Qu'avez-vous pensé de la manifestation du 29 mars ?

La manifestation a vraiment été un des moments les plus significatifs de mon engagement dans le mouvement européen des personnes handicapées. C'était un moment très fort d'unité, d'engagement et de mobilisation qui doit être une inspiration pour tout mouvement national de personnes handicapées en Europe. Je reste convaincu que la seule façon pour les personnes handicapées de se rendre visibles et d'obtenir la reconnaissance de leurs droits est de devenir un véritable mouvement social. Aussi, il faudra tisser de plus en plus de liens avec d'autres organisations qui font face aux mêmes obstacles et mêmes discriminations comme les organisations de personnes atteintes de maladies chroniques.

J'étais particulièrement heureux de pouvoir partager ce moment avec les manifestants et de pouvoir contribuer à la réussite de cette mobilisation en apportant la contribution du Forum européen. Comme j'ai dit à mes amis français : ce que j'ai vécu à Paris m'a redonné de l'énergie pour poursuivre mes batailles en Europe et en Grèce d'où je viens.

Le mouvement français « Ni pauvre, ni soumis » a-t-il eu des répercussions dans d'autres pays européens ?

La pauvreté et la précarité des personnes handicapées est malheureusement une réalité partout en Europe. Plusieurs organisations se sont donc intéressées à ce qui s'est passé en France. Au Forum européen des personnes handicapées, nous avons dédié une session de notre assemblée générale, qui rassemble plus de 150 participants de 29 pays européens, à la présentation du mouvement « Ni pauvre, Ni soumis ». Il est néanmoins, je crois, encore tôt pour évaluer les répercussions de cette initiative au-delà des frontières françaises.

La dimension inter-associative et très diverse du mouvement français existe-t-elle dans d'autres pays européens ?

¹ Seuil de pauvreté : 817 euros/mois pour une personne seule - Référence au seuil de pauvreté calculé par Eurostat (appellation officielle : *Office statistique des communautés européennes*), service [statistique](#) de la [Commission européenne](#). Il a pour rôle de produire les statistiques officielles de l'[Union européenne](#), notamment en collectant et en agrégeant des données harmonisées provenant des instituts nationaux de statistiques.

Dans mon pays, en Grèce, ainsi qu'aux Pays Bas, en Suède et en Norvège, les organisations de personnes handicapées et de personnes avec maladies invalidantes ont créé un seul mouvement. Dans d'autres pays, il n'existe pas véritablement de coopération structurée. Le défi pour les personnes handicapées est de s'ouvrir à d'autres réalités, tandis que pour les organisations de personnes avec maladies invalidantes, il est de sortir du domaine de la santé et d'embrasser des revendications sociales et de l'ordre des droits. Le Forum a travaillé pendant ces dernières années pour développer un dialogue entre ces différentes organisations dont le premier résultat a été un document, adopté en Assemblée générale, qui met en évidence les discriminations auxquelles font face les personnes avec maladies invalidantes dans les différents domaines de la vie.

Quelle est la situation « financière » des personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante en Europe ? Constate-t-on la même précarité qu'en France ?

Malheureusement, cette situation est loin d'être un cas isolé. Selon le rapport sur les stratégies de réduction de la pauvreté, les personnes handicapées constituent au moins un cinquième des pauvres parmi les plus pauvres.

Dans les derniers rapports conjoints sur l'inclusion sociale, la Commission européenne a souligné que les personnes handicapées sont confrontées à des risques plus élevés de pauvreté, d'exclusion sociale et de discrimination.

Le FEPH a mené une étude en 2002 dans 8 pays du Nord et du sud de l'Europe, en coopération avec la Confédération grecque des personnes handicapées, et l'université d'Athènes. D'après cette étude, 27,5% des personnes handicapées vivent parmi les très pauvres, et 50% parmi les pauvres, tandis que 17,5% ont des sérieuses difficultés à faire face à leurs dépenses de base. En outre, une grande proportion de personnes handicapées se trouve dans le dernier dixième de distribution des revenus.

Au Royaume Uni, l'organisation Leonard Cheshire a mis en lumière que plus de 60% des personnes handicapées vivent sous le seuil de pauvreté, et sont souvent en situation de dette. Leur étude souligne que les personnes handicapées ont sept fois plus de chances d'être au chômage et d'être demandeurs d'allocations que les personnes non handicapées. Des allocations souvent insuffisantes pour couvrir les frais de santé, de réhabilitation ou de transport.

La London School of Economics a aussi souligné dans ses enquêtes un déclin systématique des revenus pour les personnes en situation d'handicap ou de maladie invalidante. En Belgique, 40% des personnes handicapées vivraient sous le seuil de pauvreté. Dans des pays européens plus pauvres la situation est encore plus dramatique : en Roumanie, selon l'UNICEF, une famille avec un enfant handicapé vit avec 65% des revenus d'une famille moyenne.

La revendication d'un revenu d'existence décent pour les personnes qui ne peuvent pas ou plus travailler est-elle portée ailleurs qu'en France ?

C'est une question primordiale qui intéresse les personnes handicapées partout en Europe au-delà des différents systèmes de protection sociale et du niveau de décentralisation.

Les actions sont à mener à plusieurs niveaux.

Les systèmes de protection actuels empêchent-ils les personnes handicapées de travailler en interdisant le cumul des allocations avec un salaire ou avec un horaire partiel ? Les allocations - partielles ou complètes - sont-elles suffisantes et individualisées ?

Il y a des solutions pour améliorer la participation à l'emploi tout en garantissant un revenu correct. Par exemple, au Danemark une personne lourdement handicapée peut travailler une journée par semaine, l'employeur recevra des allocations pour lui verser un salaire à plein temps.

D'autre part, il ne faut pas oublier ceux qui ne peuvent pas travailler pour une longue période, ou doivent définitivement arrêter, à cause de leur état de santé. Le droit à un niveau de vie adéquat pour les personnes handicapées et leur famille, l'amélioration continue des conditions de vie, le droit à l'assistance de l'Etat pour couvrir les frais liés au handicap ainsi qu'à l'assistance financière figurent parmi les dispositions de la Convention des Nations Unies signée par la plupart des pays de l'UE et par la communauté européenne.

La Charte des droits fondamentaux, signée à Nice, et désormais partie du Traité de Lisbonne ratifié par la France, stipule également que l'Union reconnaît et respecte le droit des personnes handicapées à bénéficier de mesures en faveur de leur indépendance, de leur intégration dans le marché du travail, et dans la vie de la communauté (article 26). En outre, l'Union reconnaît et respecte le droit à l'assistance sociale et au logement; afin d'assurer une existence pour tous ceux qui n'ont pas de ressources suffisantes.

En France, on compte plus de deux fois plus de personnes handicapées au chômage que de personnes valides. L'accès au travail est-il plus facile et plus important dans les autres pays européens ?

Même s'il existe des statistiques européennes sur le taux de participation de personnes handicapées (l'enquête force de travail de 2002), il est difficile de comparer la participation au travail d'un pays à l'autre. Tout d'abord la définition du handicap varie, ainsi que la proportion de personnes handicapées considérée comme demandeurs d'emploi ou inactifs. Ce qui est certain est que la participation à l'emploi des personnes handicapées reste très faible partout en Europe. Par ailleurs, les revenus sont plus bas et les emplois moins qualifiés parmi ceux qui travaillent.

Comment le FEPH va-t-il s'emparer de la question du revenu d'existence dans les mois à venir ?

Cette question est prioritaire pour le Forum. Nous avons déjà adressé des recommandations à ce sujet dans le cadre de la méthode ouverte de coordination sur l'inclusion sociale et la protection sociale, ainsi que dans le cadre des réunions des représentants des Etats membres sur le handicap.

Le 17 et le 18 Octobre se tiendra à Marseille la table ronde européenne sur l'exclusion sociale et nous avons demandé l'inscription de cette question à l'ordre du jour.

L'année dernière, le FEPH s'est engagé dans une collecte de plus d'un million trois cent milles signatures en Europe, dont 60 000 en France en faveur d'une législation européenne contre la discrimination des personnes handicapées dans tous les domaines de la vie.

Le FEPH demandait aussi, dans la déclaration d'accompagnement, l'allocation de ressources destinées aux besoins des personnes handicapées et de leur famille.

Nous appelons les gouvernements européens à mettre en place au niveau européen un pacte pour le handicap, avec un engagement ferme pour en terminer avec la pauvreté et l'exclusion sociale auxquelles font face les personnes handicapées et leur famille.